Vendredi 21 Décembre



© Le Matin Online | wwww.lematin.ch **Edipresse Publications SA**

GENÈVE - LIFUX PUBLICS

La clope a ses avocats

Des ténors du barreau partent en guerre contre l'interdiction de fumer prévue le 1er juillet prochain. Me Marc Bonnant souffle son mécontentement

Valérie Duby - le 16 juin 2008, 22h52 Le Matin

Il fume entre deux et trois paquets par jour. Et il n'a pas l'intention d'arrêter. Le célèbre pénaliste Marc Bonnant a paraphé une pétition contre l'interdiction de fumer dans

les lieux publics qui doit entrer en vigueur le 1er juillet prochain à Genève. Emanant d'une association

signatures.

Image © Christian Bonzon Me Marc Bonnant va continuer à fumer. A son étude, chez lui et... au restaurant. Il se moque des amendes.

Si vous avez manqué le début

Berne passe la clope aux cantons baptisée les Dissidents de Genève, le texte a déjà recueilli plus de 3400

«Je vais continuer à fumer au restaurant», assure Me Bonnant en tirant sur sa clope, munie, tout de même, d'un fume-cigarette. L'ancien bâtonnier le clame haut et fort. Il déteste «cette tendance hygiéniste à régler la liberté des autres». «En ce qui me concerne, je ne vais pas arrêter de fumer. Je suis insensible à l'intimidation pénale, et les amendes me sont indolores.» Et le tabagisme passif? «Il faut créer des espaces pour les non-fumeurs», répond Me Bonnant. Et si le patron du restaurant lui interdit d'en griller une? «Je le ferai quand même. Au besoin, je le défendrai, plaidant que celui-ci était sous contrainte», poursuit l'avocat, malicieux, se réjouissant déjà de «ce moment d'insolence et d'indiscipline».

Me Bonnant ne sera pas le seul ténor du barreau genevois à se mettre hors la loi. Même s'il a arrêté la clope, le médiatique Me Dominique Warluzel, lui aussi, a signé la pétition. «J'ai arrêté la

«Le cigare est l'une de mes dernières joies terrestres»

Me Dominique Warluzel, pénaliste

cigarette le 15 novembre 2005. Depuis, je m'autorise un cigare par jour. Avec les femmes, c'est l'une de mes dernières joies terrestres. Et je ne supporte pas l'idée que l'on veuille m'en priver.» Les deux avocats en vue ne sont pas isolés dans leur croisade proclope. Me Antoine Boesch, candidat au poste de président de l'association les Dissidents de Genève (qui se constitue aujourd'hui au Café de l'Hôtel-de-Ville) n'a jamais touché une cigarette de sa vie. C'est lui en revanche qui a déposé un recours auprès du Tribunal fédéral au nom de deux Genevois, dont Michel Amaudruz, fumeur et... avocat. «Nous avons demandé l'effet suspensif, considérant que le gouvernement n'avait pas la compétence d'édicter le règlement. Le Conseil d'Etat a agi à la hussarde, aux dépens d'une réflexion de fond.» Le Tribunal fédéral a refusé l'effet suspensif. Pour le reste, Me Boesch attend la réponse des juges de Mon-Repos, qui devrait arriver avant le 1er juillet.

Amendes jusqu'à 10 000 fr.

L'initiative «Fumée passive et santé» a été acceptée

par près de 80% des Genevois en février dernier. Le Conseil d'Etat a adopté un règlement d'exécution restrictif qui entre en vigueur le 1er juillet. L'interdiction de fumer concerne notamment tous les restaurants et cafés. Les amendes? De 100 à 1000 francs pour les fumeurs, et de 100 à 10 000 francs pour les patrons des établissements publics. Le règlement a été attaqué par les recours des deux camps opposés. Sont mises en cause les exceptions prévues par le texte: trop nombreuses pour les uns et trop rares pour les autres!

Imprimer

Vendredi 21 Décembre

Droit de reproduction et de diffusion réservés



© Le Matin Online | wwww.lematin.ch Edipress Publications SA